



« Je n'y croyais presque plus, et on l'a fait », se réjouit Simon A-Poi, enfant réunionnais envoyé dans la Creuse, pour qui cette loi est l'aboutissement d'un long combat.

Enfants déracinés, enfin la réparation

CREUSE | De 1962 à 1984, plus de 2 000 jeunes Réunionnais ont été arrachés à leur île et transplantés dans l'Hexagone. Promulguée le 29 juin, une loi de réparation reconnaît les préjudices subis.

Alix Vermande

GUÉRET, foyer de l'enfance, milieu des années 1960. Simon A-Poi a 12 ans lorsqu'il débarque de la Réunion avec ses deux sœurs et son frère en Creuse. « Le bâtiment était construit pour recevoir les Réunionnais », se souvient-il. À l'époque, l'enfant ne mesure pas la portée de son exil. « On était insouciant, on ne se posait pas de questions. Il n'y a que quand l'affaire a éclaté que l'on s'est rendu compte de ce qui s'était passé. »

Aujourd'hui âgé de 72 ans, Simon A-Poi n'a jamais quitté le département. « Ça fait tellement de temps qu'on vit ici, on est enracinés », glisse celui qui dit se sentir « Creusois, comme si on avait deux nationalités sans distinction ». Le racisme, il l'a pourtant connu très tôt dans sa vie. « On l'a vu à l'école. On était isolés d'un côté, et les autres gamins disaient : *Tiens, ils sont tout seuls, et puis ils sont noirs.* »

C'est au début des années 2000 qu'il découvre l'ampleur de cette page d'histoire longtemps restée sous silence. Simon A-Poi crée alors une association et pré-

pare les dossiers des victimes. Un combat très mal reçu localement. « Ça ne passait pas en Creuse quand on a commencé à en parler car les Creusois croyaient qu'ils étaient responsables, mais ce n'est pas de leur faute, c'est une affaire d'État », insiste-t-il, soucieux de ne surtout pas stigmatiser le département où il a grandi. « Il ne faut pas qu'ils aient honte », assure le retraité.

L'omerta sur une politique d'État

Derrière ces trajectoires brisées, une politique publique. Entre 1962 et 1984, sous l'impulsion de Michel Debré, alors député de la Réunion, 2 015 mineurs ont été transplantés vers 83 départements de l'Hexagone, la plupart ruraux. Officiellement, il s'agissait de repeupler des territoires en déclin démographique et de désengorger une île en pleine explosion. La Creuse, qui a donné son surnom à ce déplacement forcé, n'a accueilli qu'environ 10 % de ces enfants mais reste le symbole de ce « trop-plein vers le trop vide ».

Il aura fallu attendre 2014 pour que l'Assemblée nationale, sur l'initiative de la députée (Parti socialiste)



Nouvelle-Aquitaine

Éricka Bareigts, reconnaisse la responsabilité morale de l'État. Douze ans plus tard, la reconnaissance devient loi. Adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 28 janvier dernier, puis par le Sénat le 16 juin, le texte a été promulgué le 29 juin et publié au « Journal officiel ». Il implique la création d'une commission de reconnaissance, instaure une journée nationale d'hommage, le 18 février, prévoit un lieu de mémoire dans la Creuse et une allocation de réparation pour les victimes ou leurs descendants. Cette histoire doit aussi, désormais, entrer dans les manuels scolaires.

Portée par la députée (Gauche démocrate et républicaine) réunionnaise Karine Lebon, la loi met ainsi fin à un long silence. « Quand on a réussi à trouver un accord, c'est allé assez vite, mais il a fallu attendre plus de soixante ans », souligne la parlementaire. Pour elle, ce retard n'a rien d'un hasard : « La France a du mal à regarder son histoire en face. Même à la Réunion, pendant longtemps, ce sujet était tabou. Il y a eu une forme d'omerta. »

Députée d'opposition, Karine Lebon salue une victoire, « fruit d'un travail col-

lectif », rendue possible, selon elle, par l'impulsion du Premier ministre, Sébastien Lecornu, ancien ministre des Outre-mer connaisseur du dossier. Un chiffre résume l'ampleur du chantier qui s'ouvre. La commission historique installée après 2014 a identifié 2 015 victimes, mais seulement 250 d'entre elles se sont fait connaître pour l'instant, rappelle l'élue.

Certains ignorent encore leur propre histoire, ayant été transplantés bébés ; d'autres refusent de la rouvrir. La députée espère que la médiatisation incitera de nouvelles victimes à réclamer les dossiers, conservés aux Archives nationales et accessibles aux seules personnes directement concernées.

« On a tous été séparés »

Ce déni, Marie-Germaine Périgogne l'a affronté toute sa vie. Présidente de la Fédération des enfants déracinés des Drom, elle avait 3 ans quand elle a quitté son île natale. « Avec toute ma fratrie. Et on a tous été séparés. » Après quatre années dans une famille d'accueil maltraitante, elle est finalement adoptée dans la Creuse. « J'ai eu une famille aimante, mais j'ai vécu dans le men-

songe pendant des années. J'ai aussi été confrontée au racisme puisance dix. »

Longtemps persuadée de s'appeler Valérie et d'être née en Creuse, l'adolescente ne découvre sa véritable identité qu'à 16 ans. Sur une fratrie de six, elle a perdu deux frères. Présente dans l'hémicycle le soir du vote, Marie-Germaine Périgogne décrit « un soulagement et une joie intenses avec un vote historique après des décennies de combat ». Si elle pointe le déni et la peur de « l'héritage » qui pèsent encore sur les familles réunionnaises, elle refuse elle aussi de stigmatiser la Creuse.

Elle milite au contraire pour que le futur lieu de mémoire y soit implanté, du côté de La Souterraine, et est récemment revenue dans le département pour consacrer son livre, « Les Déracinés de la Réunion », publié aux éditions Nouvelles Sources. Moment au cours duquel Simon A-Poi l'a rencontrée. Lui qui, depuis, savoure et attend avec impatience l'application de cette loi. « Carton plein à l'Assemblée, carton plein au Sénat, et le président qui a promulgué la loi. Il n'y a plus rien à prouver. Je n'y croyais presque plus, et on l'a fait ! »